

Guide de l'étudiant·e 2025/26



Table des matières

Bienvenue à la Haute école de travail social Fribourg – HETS-FR	5	3. Offres académiques, infrastructures et services destinés aux étudiant·es	
1. Informations générales		Conseil et aménagement des études	18
Mozaïk	7	Egalité des chances	18
- Organisation du bâtiment Mozaïk	7	Demande d'octroi de mesures de compensation	18
Plan d'accès	8	HELP – conseil psychologique et social	19
Transports et parking	9	CoSaMo	20
- Parking automobile	9	Espace allaitement	20
- Parking vélos et scooters	9	Cours et ateliers sur des thématiques liées aux études	20
Accès pour personne à mobilité réduite	10	Mobilité nationale et internationale	21
Feu, urgences et place de rassemblement	10	Devenez mentor pour le programme AlterEgauZ	21
Pharmacies	11	Bachelor avec mention bilingue français-allemand	22
Défibrillateurs	11	Ressources et soutien en faveur du bilinguisme	22
Ascenseurs	11	Mesures d'accompagnement pour utilisation de l'IA et du numérique	22
2. Vie pratique à l'école		Bibliothèque	23
Heures d'ouverture	12	- Accueil	22
- Bâtiment Mozaïk	12	- Accès bibliothèque pour personnes à mobilité réduite	23
- Réception Mozaïk	12	- Conditions d'utilisation pour le prêt	23
- Secrétariat académique pour les étudiant·es de la HETS-FR	12	- Consultation sur place	23
Badge personnel	13	- Equipement	23
Carte d'étudiant·e	13	- Horaires d'ouverture de la bibliothèque, durant les périodes de cours	24
Carte d'étudiant·e internationale	13	- Droits d'auteur·e	24
Calendrier académique et horaires des cours	14	Cafétéria et salles de pause	24
- Calendrier	14	Service informatique	24
- Horaires des cours et écrans d'affichage des salles de cours	14	- Support utilisateur (Service Desk)	24
Séances ponctuelles et manifestations	14	- Ordinateur personnel	25
Affichages	15	- Ressources informatiques	25
- Modalités	15	- Logiciels	25
Petites annonces	15	- Logiciels bureautiques	26
Association Fribourgeoise des Étudiant·es en Travail Social (AFETS)	15	- Antivirus	26
Douches et casiers	16	- Sécurité informatique et risques sur Internet	26
Ecole sans fumée	16	Internet et intranet	26
Durabilité	16	Plateforme E-Learning « Moodle »	27
Ecotime	17	Impressions/Photocopies	27
Jardin Mozaïk	17	Crèche Pérollino	27
Pocket HES	17		
FAQ	17		

4. Questions administratives, droits et devoirs de l'étudiant-e

Dossier administratif des étudiant-es	28
Changement du statut de l'étudiant-e	28
Changement de nom	28
Changement d'adresse ou de téléphone	29
Portail étudiant-e via l'application IS-Academia	29
Messagerie électronique et circulation des informations au sein de la HETS-FR	29
Droit de réclamation	30
Coordination armée - école	30
Respect des exigences de réalisation de la formation de base en travail social	30
Déontologie académique, prévention du plagiat et utilisation de l'IA	31
Dépôt des travaux	31
Documents de référence	31

5. Aspects financiers

Taxe d'études et autres frais liés à la formation	32
- Taxe d'études	32
- Taxes et contributions dues par les étudiant-es immatriculé-es à la HES-SO//Fribourg : exemption des taxes d'études	32
- Contribution aux frais d'études	33
- Autres frais liés à la formation à la charge de l'étudiant-e	33
Bourses d'études	34
Allocations familiales	34
Assurance maladie et accidents	34
Assurance responsabilité civile privée	34
AVS-AI-APG	35
Mesures de reconversion AI	36

6. En dehors de l'établissement

Logement	37
Activités sportives	38
Culture et loisirs	38
Principales adresses en un coup d'œil	39

Bienvenue à la Haute école de travail social Fribourg – HETS-FR

Chères étudiantes, chers étudiants,

Nous sommes ravis de vous accueillir à la Haute école de travail social Fribourg (HETS-FR).

Vous vous apprêtez à entreprendre un parcours de formation qui promet d'être riche en découvertes, apprentissages et réflexions sur votre pratique. Ce chemin vous offrira de nombreux défis à relever et des idées nouvelles à explorer. Nous sommes convaincus qu'il renforcera votre positionnement professionnel et soutiendra le développement de vos compétences. Attendez-vous à des interrogations stimulantes, des débats fructueux et des engagements formateurs.

Située au cœur de la cité, sur le plateau de Pérolles, la HETS-Fribourg est aussi un lieu de rencontre. Vous aurez l'opportunité de côtoyer des étudiant-es des autres hautes écoles et de vous impliquer dans la cité. Profitez de ces moments d'échange pour élargir vos horizons et enrichir votre expérience!

Le Guide que vous avez entre les mains est conçu pour vous fournir toutes les informations essentielles sur l'organisation de la HETS Fribourg. Vous y trouverez une présentation succincte de nos offres, les démarches à suivre et les services disponibles, ainsi que les contacts utiles. Ce guide a été élaboré en réponse aux questions posées par les étudiant-es qui vous ont précédés.

Nous espérons qu'il vous aidera à vous orienter et à trouver des repères pertinents. De plus, l'ensemble du personnel de la HETS Fribourg est à votre disposition pour vous soutenir et vous accompagner tout au long de votre parcours.

Nous vous souhaitons plein succès dans vos études et nous réjouissons de vous accompagner durant votre formation à la HETS Fribourg.

Avec nos meilleures salutations,

Au nom de toute l'équipe de la HETS Fribourg.

D^r Joël Gapany
Directeur



Rejoignez-nous
sur Facebook et LinkedIn

La Haute école de travail social Fribourg (ci-après HETS-FR) est l'une des Hautes écoles du domaine travail social de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).

Elle dispense un enseignement qui articule formation en école et formation sur les lieux de pratique dans une perspective interdisciplinaire.

Elle est également active dans les missions de Recherche & Innovation, de Formation continue et de Prestations de services.

Afin de contribuer à votre tour à l'amélioration de ce Guide, n'hésitez pas à faire vos remarques et adressez vos propositions par courriel à : communication-ts@hefr.ch
Les indications contenues dans ce Guide sont données à titre indicatif et peuvent subir des modifications en cours d'année.

Fribourg, le 1^{er} juillet 2025

1. Informations générales



Mozaïk

La Haute école de travail social Fribourg occupe un bâtiment commun avec la Haute école de Santé Fribourg, la direction générale et certains services centraux de la HES-SO FR. Ce bâtiment se trouve à la route des Arsenaux 16a à Fribourg.

Organisation du bâtiment Mozaïk

Hormis le 1^{er} étage, dédié à la direction générale de la HES-SO FR et à ses services centraux, les locaux des autres étages sont indistinctement à l'usage des deux Hautes écoles.

Etage 00 : bibliothèque des Hautes écoles de santé et de travail social,
grands auditoriums

2^e étage : réception, directions des deux Hautes écoles et services administratifs,
aulas, cafétéria

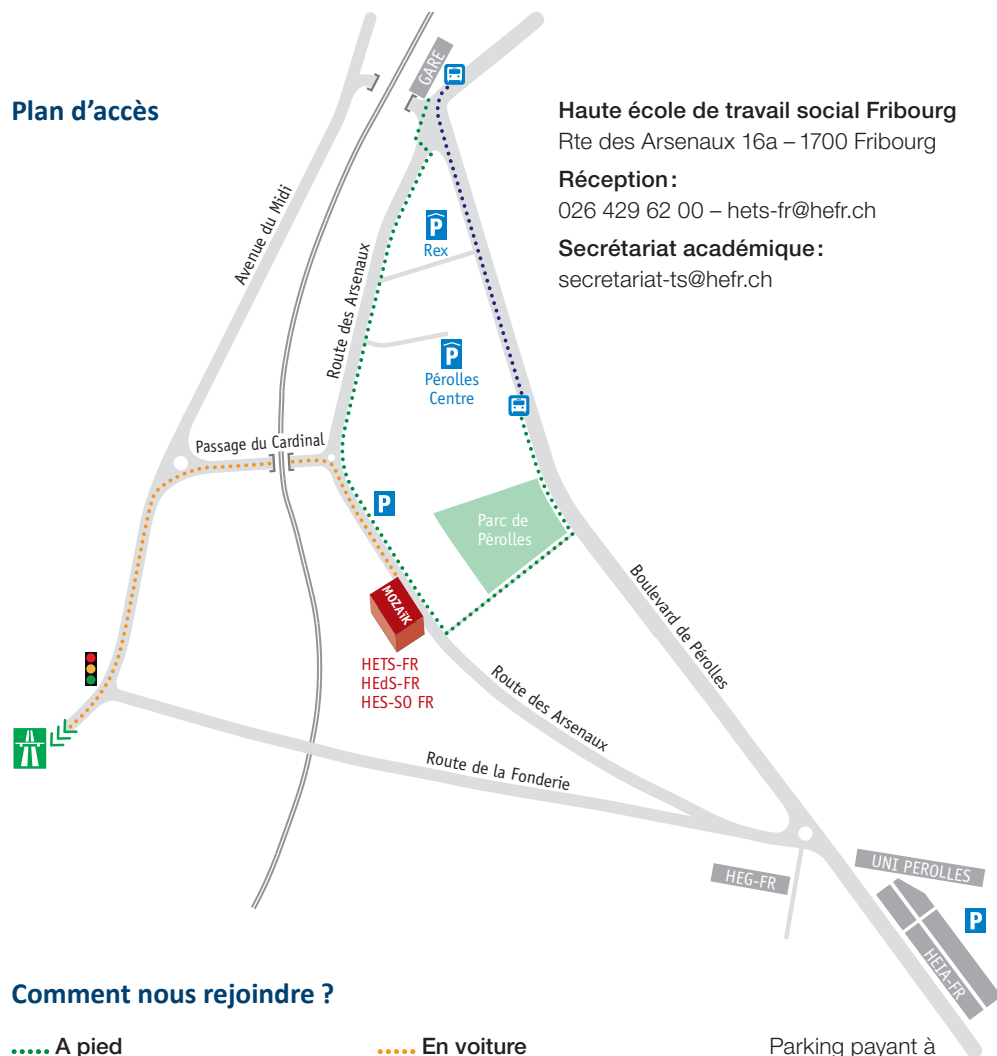
3^e étage : salles de cours et de séminaire

4^e étage : salles de cours et de séminaire

5^e étage : bureaux des membres du corps professoral et des équipes de travail

Les numéros des bureaux du personnel de la HETS-FR sont affichés aux étages concernés et disponibles sur les pages personnelles de chaque employé·e via l'annuaire du site internet : www.hets-fr.ch/fr/la-hets-fribourg/annuaire

Plan d'accès



Haute école de travail social Fribourg

Rte des Arsenaux 16a – 1700 Fribourg

Réception :

026 429 62 00 – hets-fr@hefr.ch

Secrétariat académique :

secretariat-ts@hefr.ch

Comment nous rejoindre ?

..... A pied

Depuis la gare,
longer la route des Arsenaux
(~10 min.)

..... En bus

Depuis la gare, bus n° 5
Arrêt « Arsenaux »
Continuer à pied
Rte des Arsenaux 3 min

..... En voiture

A12, sortie « Fribourg centre »
Suivre « Marly » pendant 2,6 km
jusqu'aux feux
Continuer tout droit
Prendre à droite au passage
du Cardinal
Prendre à droite sur
la route des Arsenaux

**Le site ne dispose d'aucune
place de parc**

Parking payant à
la route des Arsenaux,
à Pérolles Centre,
aux Galeries du Rex
ou à l'HEIA-FR

Park & Ride
www.agglo-fr.ch/mobilite

Transports et parking

D'une manière générale, et dans la perspective de favoriser un développement durable, la HETS-FR encourage les étudiant·es à se déplacer en transports publics et à favoriser une mobilité douce (10 min. à pied depuis la gare).

Parking automobile

Les places de parc situées dans le sous-sol du bâtiment sont réservées exclusivement au personnel. Des places de parc payantes peuvent être utilisées dans les environs de l'école aux conditions spécifiques de chacun de ces endroits (voir plan d'accès).

D'autres informations P + R sont disponibles sur le site : <http://www.agglo-fr.ch/mobilite>

La HETS-FR décline toute responsabilité et n'interviendra pas en cas de litige avec un·e propriétaire et/ou une autorité en raison de parcage illégal.

Pour les personnes à mobilité réduite dont le véhicule est muni d'un signe distinctif, deux places de parc sont à disposition dans le sous-sol du bâtiment. Veuillez vous référer aux indications figurant sur l'horodateur afin, cas échéant, de vous acquitter du montant requis pour la place de stationnement ; pour une utilisation de longue durée, merci de bien vouloir contacter l'administration de l'école.

Parking vélos et scooters

Des places de parc sont disponibles pour les vélos et les scooters :

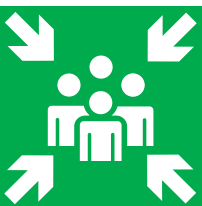
- deux-roues motorisés : 20 places dans le parking souterrain.
- deux-roues non motorisés :
 - à l'entrée Nord du bâtiment (1 x 20 places)
 - 110 places couvertes sous l'esplanade de l'entrée principale (côté ouest du bâtiment)



Accès pour personne à mobilité réduite

Tous les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des ascenseurs peuvent être utilisés pour accéder à chaque étage ainsi qu'au parking. Des WC adaptés sont à disposition à tous les niveaux.

En particulier, les éléments de signalétiques indiquent les modalités d'accès aux auditorios du niveau 00 ainsi qu'à la bibliothèque.



Feu, urgences et place de rassemblement

En cas d'urgence, d'incendie ou de tout autre événement critique, veuillez vous référer aux affiches présentes dans les salles de classe et les locaux communs ainsi qu'aux panneaux d'évacuation situés dans les couloirs.

Si vous suivez un cours, conformez-vous aux consignes données par les professeur·es.

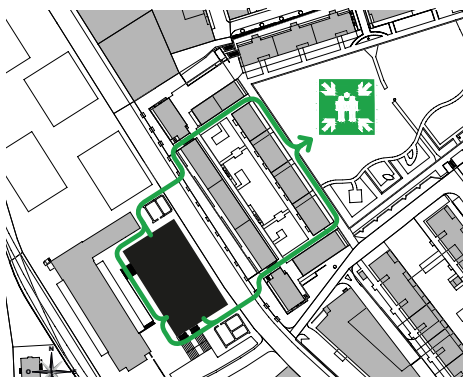
Si vous n'êtes pas en cours, restez dans le bâtiment lorsqu'une alarme au son continu retentit. Si l'alarme émet un son discontinu, évacuez dans le calme, en utilisant les escaliers et en suivant les panneaux d'issue de secours.



En cas de fréquentation du bâtiment le soir, le week-end ou lors des fermetures du bâtiment, vous êtes priés d'évacuer dès l'émission du son continu.

Lors de chaque évacuation, veuillez vous rendre obligatoirement à la place de rassemblement située dans le Parc de Pérolles (Domino).

Plan d'évacuation et de sauvetage



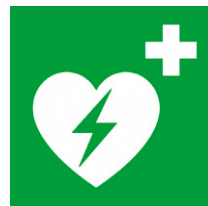
Lieu de rassemblement:
Parc de Pérolles (Domino)



Pharmacies

Plusieurs pharmacies sont à votre disposition dans le bâtiment. Elles sont indiquées sur la signalétique et marquées du pictogramme ci-contre.

Selon les directives en la matière, aucun médicament ne peut être mis à disposition dans une pharmacie de ce type. Chaque personne est responsable d'avoir sur elle les médicaments dont elle pourrait avoir besoin.



Défibrillateurs

Deux défibrillateurs sont également disponibles dans le bâtiment. Tout témoin d'un arrêt cardiaque est habilité à s'en servir, l'appareil détectant automatiquement le rythme cardiaque et transmettant les consignes. Ces deux défibrillateurs se trouvent au rez-de-chaussée, à droite en haut de l'escalier entrée nord et au 2^e étage, à gauche des boîtes aux lettres des professeur·es. Ils sont indiqués sur la signalétique et marqués du pictogramme ci-contre.



Ascenseurs

Sauf cas particuliers, il est fortement recommandé aux étudiant·es d'utiliser les escaliers plutôt que les ascenseurs pour leurs déplacements dans le bâtiment.

Le personnel de Mozaïk n'est pas habilité à intervenir sur les ascenseurs. Aussi, si vous vous retrouvez enfermé·es dans la cabine, appuyez 3 secondes sur le bouton d'alarme (cloche jaune). Vous serez mis en relation avec l'entreprise qui prendra les mesures de désincarcération.

Contact

Gil Stern – Répondant santé-sécurité Heds FR et HETS-FR
Tél. 026 429 60 06 – Gil.Stern@hefr.ch

2. Vie pratique à l'école



Heures d'ouverture

Bâtiment Mozaïk

Les jours de cours, le bâtiment Mozaïk est ouvert de 07h00 à 20h00.

En dehors de ces heures, les week-end et jours fériés, l'accès peut se faire à l'aide de son badge personnel de 06h30 à 22h00.

Attention, en début de matinée ou en soirée, les week-ends et jours fériés, il est essentiel de garder votre badge sur vous lors de vos déplacements dans le bâtiment!

En effet, les salles se verrouillent automatiquement et il n'est plus possible d'entrer. Cela vaut également pour les portes d'entrées extérieures du bâtiment

Réception Mozaïk

La réception du bâtiment Mozaïk est commune aux 2 Hautes écoles de santé et de travail social. Le personnel de la réception se tient à disposition :

- du lundi au jeudi : 07 h30 -12 h00 et 13h00 -16 h30
- vendredi et veilles de fêtes : 07 h30 -12 h00 et 13h00 -16 h00
- durant les vacances de Pâques et de mi-juillet à mi-août, la réception est ouverte de 8 h00 -12 h00

Secrétariat académique pour les étudiant·es de la HETS-FR

Le secrétariat académique est accessible en vous adressant à la réception (2^e étage).

- du lundi au jeudi : 08h00-12h00 et 13h00-16h30
- vendredi et veilles de fêtes : 08h00-12h00 et 13h00-16h00



Badge personnel

Un badge personnel est remis à chaque étudiant·e lors de son entrée en formation. Ce badge remplit plusieurs fonctions au sein des 4 Hautes écoles de Fribourg :

- carte d'étudiant·e
- identification des personnes
- accès aux bâtiments et salles de classe
- impressions et photocopies
- paiement aux restaurants de Mozaïk et de la HEIA-FR
- paiement aux distributeurs automatiques de Mozaïk et de la HEIA-FR
- carte de lectrice ou lecteur pour les bibliothèques de la HES-SO//FR. Pour d'autres bibliothèques du réseau SLSP, un code-barre peut rester nécessaire (sera disponible sur smartphones).

Il est nécessaire de faire réinscrire son badge au début de chaque semestre, afin d'en prolonger sa validité. Pour cela, un terminal est à disposition au 2^e étage, dans le hall situé près de la zone administration.

En cas de perte du badge, merci de prendre contact dans les plus brefs délais avec le Service Académique afin d'annoncer la perte, bloquer le badge et en recevoir un nouveau. Celui-ci sera facturé Fr. 20.–.

Le badge doit régulièrement être placé quelques secondes devant un terminal de mise à jour. Pour les étudiant·es de Mozaïk, ce terminal est situé au 2^e étage, à gauche de l'entrée de la réception.

De plus amples informations sont disponibles sur le site du Service Informatique : <https://sinfo.hefr.ch/>

Carte d'étudiant·e

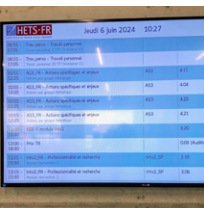
Le badge personnel fait office de carte d'étudiant·e.

La présentation de la carte donne droit à des avantages pour l'achat de livres dans certaines librairies, ainsi que pour des activités sportives ou culturelles, au niveau national.

Carte d'étudiant·e internationale

En cas de séjour ou de voyage à l'étranger, une carte internationale d'étudiant·e (ISIC International Student Identity Card) peut être obtenue au prix de Fr. 20.– par année.

Info: <https://isic.fr/>



The image shows a screenshot of the HETS-FR website. At the top, it says 'HETS-FR' and 'jeudi 6 juin 2024 2027'. Below this, there are several sections with tables of data, likely representing the academic calendar and course timetables. The tables are organized by semester and module, with columns for dates, times, and locations.

Calendrier académique et horaires des cours

Calendrier

Le calendrier académique et les programmes semestriels sont disponibles sur le site intranet de la HETS-FR.

Horaires des cours et écrans d'affichage des salles de cours

Les cours peuvent se dérouler de 08 h 00 à 18 h 00.

Il est prévu une répartition des horaires de cours entre la HEdS-FR et la HETS-FR. Les pauses des 2 Hautes écoles ne se tiennent pas en même temps, la pause de midi comporte 15 minutes communes.

Les enseignements de la HETS-FR ont lieu usuellement, le matin de 08 h 55 à 12 h 25 et l'après-midi de 13 h 35 à 17 h 05.

Les horaires et les salles de cours sont affichés sur les écrans TV situés à l'entrée principale et aux étages 3 & 4. Ils sont également consultables depuis www.hets-fr.ch

Sauf indications contraires de la part des responsables des modules, les listes de groupes sont soit disponibles sur Moodle, soit affichées sur le panneau en face de la réception.



Publication des résultats aux évaluations des modules

Les résultats aux évaluations sont communiqués via le portail étudiant-e d'IS-A.

Le secrétariat académique informe les étudiant-es lorsque les notes sont libérées.

Sous réserve de modification, les notes sont disponibles : pour le semestre d'automne les 12.02.2026 et 21.04.2026 (en fin d'après-midi) ; pour le semestre de printemps les 08.07.2026 et 10.09.2026 (en fin d'après-midi).



The image shows a digital display with the title 'Prochaines séances / Niche 3000'. It lists several sessions with dates and times. At the bottom, there is a small section for 'Hes-so' with a date of 28.04.2018 and a time of 12:05.

Séances ponctuelles et manifestations

Trois écrans sont placés aux entrées du bâtiment et comportent des annonces ponctuelles (manifestations, séances particulières, événements...)

Merci de les consulter régulièrement.



Affichages

Des panneaux d'information sont situés aux différents étages du bâtiment Mozaïk. Ils sont gérés (affichage et actualisation) par le personnel de la HETS-FR.

Les panneaux « Petites annonces » sont destinés à l'usage propre des étudiant-es. Ils se situent dans les salles de pause (3^e et 4^e étages), dans le vestiaire étudiant-es (étage 0+ à l'entrée Nord), et au 3^e étage en face des escaliers.

Un panneau spécial sur la thématique de la durabilité se situe au 3^e étage. Il accueille toutes les annonces, articles qui touchent à la durabilité. Les étudiant-es sont invité-es à y mettre leurs réflexions et à découvrir celles des autres.

Un panneau spécial est également dédié aux offres concernant les crédits libres à effectuer durant votre cursus de formation, au 4^e étage.

Modalités

Les documents doivent être datés. Par ailleurs, le service communication se réserve le droit d'éliminer tout affichage qui sort des missions de la HETS-FR ou qui contrevient à l'éthique défendue par la haute école. Les affichages en dehors des panneaux ne sont pas autorisés.



Petites annonces

Des petites annonces peuvent être déposées sur l'intranet de la HETS-FR (<https://ged.hefr.ch/tsfr>).

Elles sont mises à disposition de tous les étudiant-es de la HES-SO Fribourg (HEIA, HEG, HETS, HEdS).



Association Fribourgeoise des Étudiant-es en Travail Social (AFETS)

L'Association Fribourgeoise des Étudiant-es en Travail Social est une association qui réunit tous les étudiant-es de la Haute école de travail social Fribourg.

Elle a pour but de :

- défendre les droits et intérêts des étudiantes et étudiants
- représenter les étudiant-es dans les affaires internes et externes de la HETS-FR
- être un relai entre le corps étudiant et le corps professoral
- être un relai entre les étudiant-es et la direction de la HETS-FR
- organiser des événements pour animer la vie au sein de l'école et ainsi favoriser la rencontre des différentes volées de formation de la HETS-FR

Une cotisation par étudiant-e régulièrement immatriculé-e à la HETS-FR est comprise dans la contribution aux frais de formation facturée au début de chaque semestre (cf. p. 29). Cette contribution confère à chaque étudiant-e le statut de membre de l'Association qu'il/elle soit membre actif/active ou non. Elle est versée à l'AFETS pour qu'elle puisse mener à bien ses divers projets.

Afin d'animer la vie de l'école et de représenter les intérêts des étudiant-es, le Comité de l'AFETS encourage chacun et chacune de ses membres à se mobiliser activement.

Votre engagement est important pour la vie de la HETS-FR!

Vous pouvez retrouver l'AFETS sur le site de la HETS-FR et sur l'espace qui lui est dédié sur l'Intranet (SharePoint). L'AFETS est également active sur Instagram.

Contact et réseaux sociaux :

comite-etu-ts@hefr.ch

Instagram : l_afets

Douches et casiers

Deux douches sont accessibles pour le personnel et les étudiant-es au niveau 00.

Des casiers en libre-service sont disponibles aux niveaux 00, 03 et 04. Ils peuvent être fermés à clé moyennant l'insertion d'une pièce de Fr. 2.-. Les casiers doivent être libérés avant chaque période de vacances. Il n'y a pas de possibilité de « réserver » un casier avec une clé personnelle.

Ecole sans fumée

L'ensemble des locaux du bâtiment Mozaïk sont des espaces sans fumée.

Selon les directives de l'Etat de Fribourg (30.06.2014), il en va de même pour le vapotage (cigarette électronique) qui est interdit dans les bâtiments.

L'équipe de l'intendance vous remercie de ne pas éteindre vos mégots contre les murs et/ou les jeter sur le sol, mais d'utiliser les cendriers et poubelles extérieurs prévus à cet effet.

Durabilité

La Haute école de travail social Fribourg s'engage pour les questions liées à la durabilité.

Tout-e étudiant-e intéressé-e peut présenter un projet (Former pour transformer).

Les activités durabilité disposent d'une page sur le site internet : www.hets-fr.ch/fr/la-hets-fribourg/durabilite/

Contact :

Rahma Bentirou Mathlouthi – Chargée de mission durabilité
Tél. +41 26 429 62 69 – rahma.bentiroumathlouthi@hefr.ch

Rita Bauwens – Répondante durabilité formation initiale et projets étudiant-es
Tél. +41 26 429 62 50 - rita.bauwens@hefr.ch



Eco-time

Eco-time est un espace d'échanges à la HETS Fribourg. Il est possible de rejoindre le groupe qui organise ces eco-time ; et de proposer des idées de manifestations, conférences, ateliers...

Contact :

Quentin Pasqualino, Tel. +41 26 429 61 65 – quentin.pasqualino@hefr.ch



Jardin Mozaïk

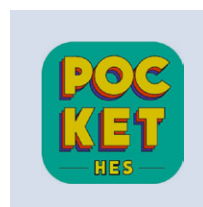
Le jardin Mozaïk, c'est un lieu inspirant pour se rencontrer, se ressourcer et explorer ensemble les enjeux socio-environnementaux.

Deux groupes font vivre ce projet :

- le groupe étudiant-es (info.jardin.mozaiik@hefr.ch)
- le groupe Eco-time, qui développe les liens avec les hautes écoles et les institutions sociales.

Contact :

Sur place au Jardin, devant la cafétéria. Instagramm du jardin Mozaïk : <https://www.instagram.com/jardin.mozaiik?igsh=MThxcXZ4YnpiNDBwcw==>



Pocket HES

Pocket HES est une application destinée aux étudiant-es. Elle regroupe tous les accès, les outils informatiques et les informations utiles sur une seule plateforme afin de favoriser l'organisation de vos études. Depuis cette application il est possible de consulter votre horaire, vos résultats, vous trouvez rapidement le contact de vos professeur-es ou le menu du restaurant Mozaïk. Les documents de cours sont accessibles à n'importe quel moment grâce à l'intégration de Cyberlearn (Moodle). Toutes les informations utiles sont accessibles via ce portail.

Elle est téléchargeable dans le Store de votre smartphone



FAQ

Une Foire aux questions est également accessible via le site internet et application Pocket HES.

3. Offres académiques, infrastructures et services destinés aux étudiant·es

Conseil et aménagement des études

Un service de conseil aux études individualisé est offert aux étudiantes et étudiants afin de les accompagner dans la planification et la réalisation de leurs études.

Ce service est proposé par la conseillère aux études qui est ainsi l'interlocutrice privilégiée des étudiant·es. Elle répond à toute demande d'information, de conseil et d'orientation sur la base de l'analyse de la situation réalisée avec l'étudiant·e.

Les étudiant·es peuvent s'adresser à la conseillère aux études notamment pour :

- évaluer et se faire conseiller, par rapport aux différentes possibilités d'aménagement du cursus en lien avec des situations personnelles ayant des incidences sur les études (maternité, maladie, accident, sport à haut niveau et autres situations entraînant notamment des absences). Cas échéant, la conseillère aux études oriente l'étudiant·e vers les services appropriés.
- évaluer l'impact sur leur cursus d'un changement de formes d'études, d'un congé de formation, d'une répétition intégrale d'un module échoué (planification) et étudier les différentes possibilités existantes afin que l'étudiant·e puisse décider en connaissance de cause et en ayant identifié tous les enjeux.

Contact

Dunya Acklin – Conseillère aux études
Tél. 026 429 62 40 – dunya.acklin@hefr.ch

Egalité des chances

La HETS-FR s'engage en faveur de l'égalité des chances (comprise au sens large).

Pour toute question en lien avec cette thématique, la HES-SO/Fribourg a nommé des répondant·es Egalité des chances dans chacune des Hautes écoles.

Contact

Chantal Guex – Répondante Egalité des chances de la HETS-FR
Tél: 026 429 62 43 – Chantal.Guex@hefr.ch
<https://www.hets-fr.ch/fr/la-hets-fribourg/egalite-des-chances/>

Demande d'octroi de mesures de compensation

La compensation des désavantages comprend les mesures individuelles qui permettent d'éviter ou de diminuer les difficultés que des étudiant·es en situation de handicap peuvent rencontrer durant leur parcours de formation.

Il s'agit d'adaptations formelles des conditions d'apprentissage ou d'examen, sans modification des objectifs d'apprentissage ou de formation. La HETS-FR applique une politique d'inclusion des étudiant·es à besoins spécifiques via le programme HES-SO sans obstacle.

Les étudiant·es au bénéfice d'un certificat médical ou d'une attestation d'un·e spécialiste légitimant une déficience auditive, visuelle ou motrice, un trouble DYS, un trouble du spectre autistique, un déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (liste non exhaustive) peuvent déposer une demande de mesures de compensation des désavantages.

Le formulaire de demande d'octroi de mesures de compensation est disponible sur la page internet Egalité des chances de la de la HETS-FR. Il doit être dûment complété et transmis, avec les documents requis, avant le 15 octobre (pour le semestre d'automne) et avant le 28 février (pour le semestre de printemps) à l'adresse mail suivante : compensation-ts@hefr.ch



HELP – conseil psychologique et social

Chacun·e dans sa vie peut connaître, à des degrés divers, des difficultés physiques, psychiques ou sociales.

La consultation HELP est un service commun à la HES-SO/Fribourg qui se tient à votre disposition pour vous offrir du soutien et des conseils personnalisés selon vos besoins.

Ce service offre une écoute, des conseils et du soutien dans toute situation pouvant avoir un impact sur le bien-être. Le but est de garantir un espace en toute confidentialité et d'apporter le soutien utile. Si nécessaire, ce service peut aussi donner des orientations vers le partenaire adéquat du réseau socio-sanitaire fribourgeois.

Le recours à ce service de la HES-SO Fribourg est gratuit.

Il en va de même **pour le harcèlement sexuel, sexiste**. Ce comportement n'est pas toléré à la HES-SO Fribourg. Si vous deviez, malgré ce positionnement clair, être la victime de remarques équivoques sur votre physique, votre apparence, votre orientation sexuelle, ou être confronté·e à tout autre comportement indésirable ou vexatoire, adressez-vous, le plus rapidement possible, au service HELP qui prendra les mesures nécessaires.

Contacts

M^{me} Domingas Ribeiro et M. Marco Matrascia – Répondant·es santé et sécurité des personnes
Prendre rendez-vous par mail. Tél. 026 429 60 60 – help@hefr.ch
Info sur le service Help :
<https://www.hefr.ch/fr/hesso-fr/conseils/help-soutien-psychosocial>

Le service HELP propose des services exclusivement en français. Pour les germanophones, la HES-SO Fribourg a un accord avec le Service Uni-Social de l'Université de Fribourg.

Contact

CH-1700 Fribourg – 026 300 71 60
uni-social@unifr.ch – www.unifr.ch/uni-social



CoSaMo

Douleurs dorsales, blessures de sport, problèmes de plaie, maux de tête ou de ventre, contraception d'urgence, troubles du sommeil ? Les étudiant·es en soins infirmiers et en ostéopathie de la HEdS-FR et les étudiant·es en médecine de l'UNI-FR sont là pour vous.

CoSaMo (Consultation santé Mozaïk) propose une solution simple et rapide pour les soins de premier recours et pourra vous orienter si nécessaire dans le réseau de santé fribourgeois. Tout·es les étudiant·es de plus de 18 ans peuvent consulter.

Une contribution de CHF 15.– est demandée. N'oubliez pas votre carte d'étudiant·e ! Le paiement de la consultation se fait par TWINT ou en cash.

Contact

Mardi et jeudi de 16h30 à 18h30, uniquement sur rendez-vous, Mozaïk, entrée sud, au rez-de-chaussée.

Prendre rendez-vous : <https://www.onedoc.ch/fr/infirmier-iere/fribourg/pb55g/cosamo-consultation-par-des-etudiants-pour-des-etudiants-heds-fr>

Infos sur : cosamo – HEdS-FR – Haute école de santé Fribourg
<https://www.heds-fr.ch/fr/innovation-et-services/cosamo>



Espace allaitement

Mozaïk dispose d'un espace d'allaitement (salle 1.01) ouvert aux membres du personnel et aux étudiantes. Cet espace a été spécialement aménagé pour offrir un lieu de confort et d'intimité aux employées et étudiantes de la HES-SO Fribourg qui allaitent.

Contact

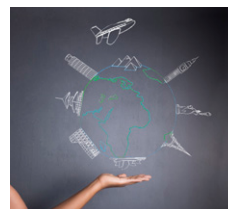
- Pour organiser une visite du local : Viviane Bovey – viviane.boveyerly@hefr.ch
- Pour toute information concernant l'inscription :
Nathalie Deschanez : nathalie.dechanez@hefr.ch



Cours et ateliers sur des thématiques liées aux études

Depuis le semestre de printemps 2020, les étudiant·es de l'université de Fribourg et des Hautes écoles ont l'opportunité de participer à des cours et des ateliers sur des thématiques liées aux études (procrastination, peur des examens, motivation...). Cette offre est proposée par le Conseil psychologique aux étudiant·es. Ce service organise également des cours sur des thématiques liées aux études. Ces cours sont ouverts aux étudiant·es de l'Université, de la HEP et de la HES de Fribourg.

Pour plus d'informations : <https://www.unifr.ch/cpe/fr/ateliers>



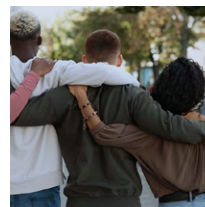
Mobilité nationale et internationale

L'ancrage des hautes écoles dans une société mondialisée nécessite une politique institutionnelle qui intègre la dimension internationale en développant et consolidant un réseau de partenaires d'universités et de hautes écoles en Suisse et à l'international. L'internationalisation des missions de la HETS-FR (la recherche, la formation – formation bachelor et formation continue – et les prestations de service) permet d'offrir aux étudiant·es les conditions d'une ouverture au monde et à la diversité, une perspective articulant les aspects locaux et globaux et un accès à des programmes d'enseignement dans des hautes écoles étrangères et des stages dans des structures partenaires de qualité.

La responsable Relations et Mobilités Internationales conseille et soutient les étudiant·es dans leur projet de mobilité (stage ou académique).

Contact

Marie-Christine Ukelo-Mbolo Merga – Responsable Relations et Mobilités Internationales
Tél. 026 429 62 65 – mobilite-ts@hefr.ch



Devenez mentor pour le programme AlterEgauZ

La Passerelle AlterEgauZ est un programme qui permet de soutenir l'accès des personnes réfugiées hautement qualifiées aux hautes écoles et aux universités de sorte à ce qu'elles puissent poursuivre, reprendre et/ou débiter des études interrompues en raison de l'exil forcé. L'une des offres de ce dispositif est le mentorat par les paires.

Lors de votre formation en travail social, vous avez l'opportunité d'expérimenter la fonction de mentor·e tout en contribuant à rendre la HETS-FR plus inclusive et riche en diversité. Cette expérience de soutien est enrichissante tant pour votre (future) profession que sur un plan humain. Elle vous permet d'apprendre à valoriser vos savoirs et ceux des autres. Cet engagement vous donne accès à des crédits libres et un badge virtuel « Mentorat réfugié ».

Vous souhaitez vous engager pour un environnement plus juste et solidaire ?

Le programme Passerelle AlterEgauZ recherche des étudiant·es prêt·es à jouer le rôle de mentor·e et/ou d'offrir un soutien de façon ponctuelle et individuelle aux étudiant·es réfugié·es souhaitant poursuivre leur formation leurs études à la HETS-FR.

Contacts

Dunya Acklin – Conseillère aux études
Giada de Coulon – Coordinatrice du Programme
Marie-Christine Ukelo-Mbolo Merga – Responsable du Programme
alteregauz@hefr.ch



Bachelor avec mention bilingue français-allemand

Les étudiant·es disposant des prérequis linguistiques nécessaires ont la possibilité de réaliser une partie de leur formation en allemand. Outre les stages pratiques dans des institutions sociales germanophones ou bilingues, une partie des modules devra être suivie en allemand.

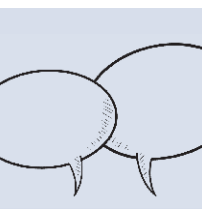
À partir de 60 crédits ECTS validés dans la langue complémentaire, sur les 180 exigés, les étudiant·es pourront prétendre à un diplôme avec la mention bilingue. Les personnes intéressées par cette offre sont priées de s'annoncer à la responsable de la formation bilingue le plus vite possible.

Contacts

Elisabeth Gutjahr – Responsable de l'offre de formation bilingue

Nina Jany – Chargée de mission bilingue

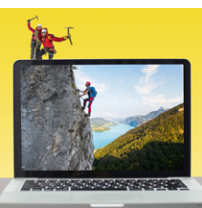
Bilingue-HETS@hefr.ch



Ressources et soutien en faveur du bilinguisme

Afin de soutenir l'apprentissage de la langue allemande et de consolider les compétences linguistiques déjà acquises, différentes ressources sont mises à la disposition des étudiant·es, comme par exemple une midi-conversation hebdomadaire autour de sujets de l'actualité sociale.

Une convention spécifique permet aux étudiant·es de s'inscrire aux cours de langue dispensés par le Centre de langues de l'Université de Fribourg (www.unifr.ch/centredelangues/fr/). Pour les étudiant·es inscrit·es en formation bilingue, la HETS Fribourg prend en charge la moitié de la finance d'inscription.



Mesures d'accompagnement pour utilisation de l'IA et du numérique

L'apprentissage d'une utilisation raisonnée et efficace de l'IA dans les études est intégré dans plusieurs modules de la formation Bachelor en travail social.

Elle peut être complétée par l'offre de cours **EduKIA** qui propose également une série de formations et d'initiatives ciblées pour aider les étudiant·es à intégrer l'intelligence artificielle de manière pertinente et critique dans leurs apprentissages. (<https://www.unifr.ch/didnum/fr/service/projets/projet-edukia/>). EduKIA bénéficie du soutien de l'organisation faîtière des universités suisses.



Bibliothèque

La bibliothèque est commune aux deux Hautes écoles, d'où son nom : Bibliothèque des Hautes écoles de santé et de travail social, bibliothèque HESS.

Accueil

Le personnel de la bibliothèque est à disposition pour l'inscription, les transactions de prêt et de retour d'ouvrages, les recherches documentaires ainsi que pour tout autre renseignement.

Le badge personnel remplit la fonction de carte de lecteurs/trices.

Les documents disponibles à la bibliothèque HESS sont référencés sur la plateforme nationale de service et de recherche swisscovery, du réseau des bibliothèques scientifiques suisses SLSP : <https://hesso.swisscovery.slsp.ch>. La bibliothèque offre également l'accès à des bases de données, revues électroniques et e-books, accessibles depuis le campus HES-SO ou via le VPN.

Le compte de l'utilisateur·trice permet de réserver, emprunter des documents et consulter son « dossier-lecteur·trice » sur la plateforme swisscovery. Pour pouvoir profiter des services de la bibliothèque, il est nécessaire de s'inscrire. L'inscription peut être faite sur : <https://registration.slsp.ch>

Accès bibliothèque pour personnes à mobilité réduite

Pour les personnes à mobilité réduite, l'accès à la bibliothèque se fait par le couloir 0.03, accessible au Niveau 0 par l'entrée nord. Le badge personnel (cf. p. 12) permet de déclencher l'ouverture de la porte se trouvant au bout du couloir.

L'accès à la salle d'étude et aux salles de travail en groupe du 1^{er} étage se fait – au moyen du même badge – par l'ascenseur donnant sur le couloir de la direction générale. Dans les deux cas, merci de vous référer à la signalétique à disposition.

Conditions d'utilisation pour le prêt

Le prêt des ouvrages est gratuit. Les usagers et usagères de la bibliothèque peuvent emprunter jusqu'à 100 documents pour une durée de 28 jours. Les emprunts sont prolongés cinq fois automatiquement par le système, pour autant que le document ne soit pas déjà réservé par un tiers. Des frais sont perçus en cas de retard, de dégradation ou de perte d'un document.

Consultation sur place

Certains documents sont exclus du prêt et peuvent uniquement être consultés sur place. Il s'agit d'ouvrages de référence, des revues ainsi que des travaux de Bachelor des étudiant·es de la HETS Fribourg.

Equipement

La bibliothèque HESS dispose de 7 ordinateurs pour les recherches bibliographiques, une borne de prêt/retour autonome, une photocopieuse, un scanner professionnel, 4 salles de travail de groupe équipées d'un écran ainsi que d'une salle de lecture.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque, durant les périodes de cours

du lundi au vendredi : Salle de lecture : 07h30-18h00 / Guichet de prêt : 09h00-18h00

Durant les périodes sans cours, l'horaire particulier est consultable sur les affiches *ad hoc* ou sur www.hets-fr.ch/fr/campus-services-et-conseils/bibliotheque/.

Droits d'auteur·e

Conformément à la loi fédérale sur les droits d'auteur·e et les droits voisins (LDA), les objets protégés par ce droit ne peuvent pas être reproduits.



Cafétéria et salles de pause

Une cafétéria gérée par un exploitant indépendant est à disposition des étudiant·es et du personnel des Hautes écoles de la HETS-FR et de la HEdS-FR ainsi que de la direction générale de la HES-SO FR. Les horaires des pauses des deux Hautes écoles sont organisés en alternance pour réguler la fréquentation de la cafétéria et bénéficier d'un environnement confortable.

La carte proposée est élaborée avec soin par le ou la gérant·e qui doit assurer la variété et la qualité, l'utilisation de produits locaux et de saison tout en respectant le label « fourchette verte ».

Le paiement de l'ensemble des consommations peut se faire au moyen du badge, par carte ou en espèces.

La cafétéria est ouverte de 07h30 à 16h00. L'accès à la salle est possible avec le badge durant les heures d'ouverture du bâtiment. Il est ainsi possible de s'installer à la cafétéria pour y travailler, en dehors des horaires de pause et de repas.

Par contre, les pique-niques ne sont pas autorisés.

D'autre part, **les salles de pause** des étages 3 & 4 sont équipées avec des distributeurs de boissons et snacks. Le paiement peut également se faire par badge ou en espèces. Ces salles sont dotées de micro-ondes.



Service informatique

Support utilisateur (Service Desk)

Bon nombre d'informations sont disponibles sur le site du Service informatique de la HES-SO FR : <https://sinfo.hefr.ch>

Les annonces d'incidents ou demandes de services doivent être demandées par ticket sur : <https://servicedesk.hefr.ch>

Un Service Desk se situe au 2^e étage du bâtiment Mozaïk – 2^e étage, bureau 2.41 et peut être contacté selon les informations mentionnées sur : <https://go.hefr.ch/sinfofr/locaux-et-horaires>.

Ordinateur personnel

Mozaïk ne dispose d'aucune salle informatique avec des ordinateurs fixes en libres accès (8 ordinateurs se situent à la bibliothèque pour les recherches bibliographiques uniquement).

Pour les étudiant·es immatriculé·es à la HETS-FR, un ordinateur portable préalablement intégré à l'environnement informatique de la HES-SO FR est obligatoire pour certaines séquences pédagogiques. **Le Service informatique recommande fortement l'acquisition d'ordinateurs de type « Windows » spécialement bien adaptés à l'environnement de la HES-SO Fribourg.**

Les étudiant·es de la HES-SO Fribourg, bénéficient de conditions avantageuses pour l'achat d'ordinateurs portables professionnels présentant un rapport qualité-prix-garantie intéressant.

Plus d'infos sur : <https://go.hefr.ch/sinfofr/notebook>.

Des informations détaillées – comme par exemple : « Comment configurer votre ordinateur » – sont disponibles dans la rubrique « Futures étudiant·es » sur <https://go.hefr.ch/sinfofr/futurs-etudiants>.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à l'adresse servicedesk@hefr.ch.

Les ordinateurs portables ainsi que tout autre équipement personnel de communication sont des outils personnels. L'étudiant·e est responsable de garantir le bon fonctionnement de ses équipements. Une aide du Service Desk ne peut être demandée qu'en cas de problème avec l'environnement informatique mis à disposition par la Haute école.

Les étudiant·es ne respectant pas les directives du service informatique de la HES-SO Fribourg n'auront droit à aucun support de la part du Service Desk et ils ou elles assumeront les conséquences qui pourraient en découler pour le bon déroulement de leurs études.

Ressources informatiques

L'accès aux ressources informatiques de la HETS-FR se fait par l'intermédiaire d'un compte personnel.

Ce compte est protégé par un mot de passe que l'utilisateur et l'utilisatrice doit changer régulièrement. En effet, il ou elle est responsable de tout délit ou opération effectués à l'aide de son compte.

Logiciels

Les logiciels dont les étudiant·es ont besoin dans le cadre de leurs études sont distribués par le service informatique selon une procédure *ad hoc*. Selon les termes de la loi sur les droits d'auteur, toute distribution ou revente de ces logiciels à des tiers, et toute utilisation desdits logiciels à des fins non académiques est strictement interdite.

Logiciels bureautiques

Durant leur formation, les étudiant-es sont amené-es à rédiger divers travaux, projets de semestre ou de Bachelor. Pour la rédaction, l'outil officiel d'édition est la suite bureautique «Microsoft Office». Ce programme est mis à disposition gratuitement. Les étudiant-es qui utilisent d'autres programmes ne bénéficient pas du support du HelpDesk.

Plus d'informations dans la rubrique «Logiciels et applications/Microsoft Office 365» sur <https://go.hefr.ch/sinfofr/O365>.

Antivirus

Tout ordinateur doit être équipé d'un antivirus à jour.

Sécurité informatique et risques sur Internet

La HES-SO Fribourg demande à tous les utilisateurs et toutes les utilisatrices se connectant sur le réseau de la HETS-FR, avec n'importe quel équipement, de suivre les règles de sécurité et d'appliquer les mesures standards de comportement, présentées sur <https://www.melani.admin.ch> ainsi que sur le site <https://go.hefr.ch/sinfofr/directives-et-reglements>.

Internet et intranet

Les étudiant-es ont accès au réseau Internet à travers les services du réseau SWITCH des hautes écoles suisses. Le contrat avec SWITCH prévoit que l'utilisateur et l'utilisatrice peut être tenu-e pour responsable ou être poursuivi-e pour tout dommage que l'utilisation du réseau pourrait causer à SWITCH ou à des tiers. Cette règle s'applique s'il existe des soupçons d'utilisation abusive soutenant des actes délictueux, tels que des jeux de hasard non autorisés, la diffusion ou la mise à disposition de représentations illégales ou immorales, comme les images de violence, la pornographie dite dure, les incitations au crime ou à la violence, les atteintes à la liberté de croyance et de cultes ou les actes de discrimination raciale (articles 135, 197 ch. 3, 259, 261, 261 bis et 305 bis du Code pénal suisse).

Le téléchargement et la consommation «On-Line» de fichiers musique, vidéo, film, jeux à des fins privées sont également interdits. **La HES-SO//Fribourg décline toute responsabilité dans le cas de non-observation des règles ci-dessus.** Le non-respect de ces dispositions entraîne des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi.

Intranet

L'intranet de la HETS-FR est accessible via l'adresse <https://ged.hefr.ch/tsfr> et en s'authentifiant avec son compte informatique.



Plateforme E-Learning « Moodle »

La HES-SO met à disposition des écoles une plateforme de E-Learning basée sur le produit open source « Moodle ». Cette plateforme accessible à l'adresse : <http://cyberlearn.hes-so.ch> permet aux enseignant-es de publier du contenu pour les modules de formation et aux étudiant-es de le consulter. Cette plateforme propose également d'autres fonctionnalités en rapport avec la formation comme des travaux de groupes, devoirs, questionnaires, etc.



Impressions/Photocopies

Des imprimantes multifonctions sont à disposition des étudiant-es dans les étages des salles de cours ainsi qu'à la bibliothèque.

Toutes les impressions/photocopies effectuées sur les équipements de la HETS-FR sont décomptées et un quota est attribué en début d'année scolaire (Fr. 200.- par étudiant-e et par année). Lorsque l'étudiant-e l'a épuisé, il ou elle doit faire l'achat d'un nouveau quota pour pouvoir continuer l'impression/photocopie de documents.

Les conditions d'utilisation et de recharge sont disponibles sur <https://go.hefr.ch/sinfofr/quota-impression>.



Crèche Pérollino

La HES-SO//Fribourg dispose d'une crèche.

24 places d'accueil y sont réservées pour les enfants des étudiant-es et du personnel. La crèche se situe juste à côté du bâtiment Mozaïk.

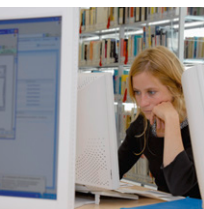
Contact

Crèche Pérollino

Route des Arsenaux 16 – 1700 Fribourg

Tél. 026 321 23 43 – perollino@hefr.ch – www.perollino.ch

4. Questions administratives, droits et devoirs de l'étudiant·e



Dossier administratif des étudiant·es

La HETS-FR utilise une base de données commune aux HES romandes pour la gestion des études: IS-Academia. La prise d'une photo en format électronique est nécessaire à l'administration, notamment pour la production des badges (cartes d'étudiant·e). Les données qui s'y trouvent sont traitées de façon confidentielle par la HETS-FR.

Toutefois, des listes de promotions avec photo des étudiant·es sont publiées sur l'intranet de la HETS-FR (<https://ged.hefr.ch/tsfr/FormationBachelor/Promo/SitePages/Promotions.aspx?web=1>). Les étudiant·es qui s'opposent formellement à la diffusion de leur photo sur internet ou intranet peuvent à tout moment modifier cette option sur la page de leur compte AAI à l'adresse: <https://aai-service.hes-so.ch/IDM>



Changement du statut de l'étudiant·e

Un abandon des études ou toute demande de congé doivent être signalés en utilisant les formulaires à disposition dans l'espace Sharepoint « Informations pour les étudiant·es – Formulaires » (<https://ged.hefr.ch/tsfr/FormationBachelor/Formulaires/SitePages/Documents-acad%C3%A9miques---Formulaires.aspx?web=1>), après avoir pris contact avec la conseillère aux études. Une demande de congé ou un abandon des études doivent être déposés en principe avant le début du semestre pour lequel l'étudiant·e souhaite l'interruption et après avoir pris contact avec la conseillère aux études (cf. Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO).

La taxe d'études et la contribution aux frais d'études restent dues pour tout semestre commencé, elles ne sont pas remboursables (cf. p. 18-19).

Tout changement de forme d'études nécessite un entretien avec la conseillère aux études. Puis, merci de le signaler **par le biais du formulaire** disponible sur le site Sharepoint (« Informations aux étudiant·es – formulaires »).



Changement de nom

Tout changement de nom doit être annoncé au secrétariat académique. Pour que le changement puisse être pris en compte pour la délivrance de documents officiels, notamment le diplôme, un extrait d'acte d'état civil est impératif (secretariat-ts@hefr.ch).



Changement d'adresse ou de téléphone

Tout changement d'adresse (postale ou courrielle) et/ou de numéro de téléphone privé ou professionnel sera annoncé au plus vite au secrétariat académique via le portail étudiant·e dans IS-Academia. L'étudiant·e inscrit les modifications dans le portail; celles-ci sont ensuite validées par le secrétariat académique; en cas de problème, le secrétariat prendra contact avec l'étudiant·e.

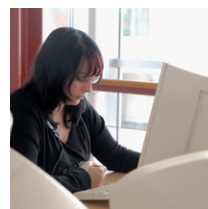


Portail étudiant·e via l'application IS-Academia

Un portail internet permet à l'étudiant·e de visualiser ses données personnelles et son parcours académique semestre par semestre. L'accès au portail étudiant·e se fait via internet: <https://age.hes-so.ch>

La connexion s'effectue au moyen du compte informatique personnel de l'étudiant·e (login AAI). Le portail permet notamment à l'étudiant·e de:

- consulter ses notes: les étudiant·es sont prévenu·es par courriel de la possibilité d'accéder à leurs notes actualisées
- télécharger l'attestation d'études: au début de chaque semestre, une attestation d'études est disponible via le portail, elle peut être téléchargée par l'étudiant·e. Elle est destinée aux offices de bourses, d'allocations familiales, etc.



Messagerie électronique et circulation des informations au sein de la HETS-FR

Chaque étudiant·e dispose d'un compte informatique et d'une adresse courrielle.

Chaque boîte e-mails est consultable depuis l'extérieur: <https://outlook.office.com>

Connexion avec le compte informatique HES-SO de l'étudiant·e (la documentation utilisateur est dans Connexion au Webmail | Service Informatique HES-SO Fribourg)

La majeure partie des informations concernant les études et la vie au sein de la HETS-FR, ainsi que les factures et les rappels, est communiquée par courriel. Il est indispensable de relever régulièrement sa boîte e-mails de la HETS-FR.

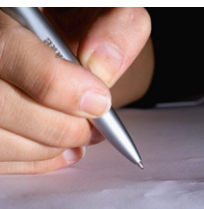
Merci de veiller également à supprimer les messages inutiles afin de conserver un espace de travail toujours suffisant.

Aucune utilisation des listes de distribution (mails à des groupes) n'est autorisée.

Les messages de type: « demande de participation à des sondages », « annonces de conférence » ou autres « annonces en lien avec le travail social » doivent être adressés au service de communication qui traite institutionnellement ces demandes. (contact: communication-ts@hefr.ch).

Contact

Nelly Plaschy-Gay – Chargée de communication
Tél: 026 429 62 77 – nelly.plaschy-gay@hefr.ch



Droit de réclamation

Chaque étudiant·e peut faire usage de son droit de réclamation (cf. Loi sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg, Art. 67, al. 1).

Toute réclamation dûment motivée doit être adressée **par courrier postal** à la direction de la HETS-FR dans un délai de 10 jours dès réception de la décision contestée.



Coordination armée - école

Pour une demande de renvoi d'un cours de répétition qui interviendrait durant les études, il incombe à l'étudiant·e d'entreprendre les démarches suffisamment tôt et de motiver sa requête [cf. Ordonnance sur les services d'instruction (OSI) du 20 septembre 1999, art. 46]. Concernant les demandes de congé, voir les Art. 56 et ss de l'OSI. Les formulaires sont disponibles sur le site internet de la Confédération : <https://www.armee.ch/fr/service-militaire-conge>.

Sur demande, l'administration de l'école, en concertation avec la conseillère aux études, peut aussi fournir une attestation soutenant la démarche de l'étudiant·e. Adresser la demande par mail avec les annexes requises à secretariat-ts@hefr.ch.



Respect des exigences de réalisation de la formation de base en travail social

Dans le cadre de la formation professionnalisante dans laquelle l'étudiant·e est engagé·e, la présence régulière aux cours est obligatoire, ainsi que le respect des exigences de réalisation des deux périodes de formation pratique prévues dans le cursus d'étude. Par rapport à la **présence obligatoire aux cours**, chaque responsable détermine les conditions de validation de son module, ainsi que les conséquences d'éventuelles absences répétées et/ou injustifiées (travaux compensatoires, possibilité de valider ou non le module, etc.). Les conditions de validation des modules seront précisées dans le descriptif de module et autres documents présentant les modalités d'évaluation du module.

Par rapport aux **périodes de formation pratique**, les exigences à respecter sont formalisées dans des contrats *ad hoc*. De ce fait, tout changement d'une des clauses du contrat (maladie, absences, changement de statut professionnel) est à annoncer aux responsables de la Formation Pratique.

En cas d'**absence**, l'étudiant·e informera le secrétariat académique qui avertira les responsables de modules concerné·es (secretariat-ts@hefr.ch).

Les **congés prévisibles** (militaire ou absence pour raison professionnelle) doivent être annoncés à l'avance par mail au secrétariat académique.

En cas d'**absence prolongée** (maladie, accident, service militaire, sport de haut niveau, etc.), un justificatif sera remis à la conseillère aux études dans les meilleurs délais. Celle-ci analysera, d'entente avec les responsables de module concerné·es, les conséquences de l'absence et les éventuelles mesures à prendre.

En cas d'**absence à un examen** pour cause de maladie ou d'accident, un certificat médical doit impérativement être remis au secrétariat académique au plus tard 3 jours après la date d'examen, sans quoi l'examen est considéré comme échoué.



Déontologie académique, prévention du plagiat et utilisation de l'IA

La HETS Fribourg s'engage pour le respect de la propriété intellectuelle et de l'éthique scientifique. Elle interdit par conséquent de faire passer pour sien, même par omission, un travail (tout ou partie) que l'on n'a pas accompli soi-même. Le guide rédactionnel définit les normes de référencement et de citation bibliographiques qui doivent être employées pour l'ensemble des travaux produits dans le cadre des modules. Il précise également les modalités du recours à des systèmes d'intelligence artificielle (IA) dont l'utilisation doit être transparente. La haute école utilise en outre le logiciel anti-plagiat Compilatio de manière systématique ou aléatoire, dans une visée pédagogique et de protection de l'intégrité scientifique.



Dépôt des travaux

Sauf indication contraire du ou de la responsable de module, tout travail écrit à restituer doit être déposé en deux exemplaires agrafés (fourres non souhaitées) dans les boîtes aux lettres 141-142-143 (casiers des enseignant·es, niveau 02, en face de l'ascenseur Nord).

Les envois par courriel et dépôts sur Moodle sont acceptés uniquement sur consigne du ou de la responsable de module.

Le non dépôt des travaux dans les délais impartis entraîne un échec au module de formation concerné (cf. Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO, art. 28).



Documents de référence

Les détails concernant les droits et devoirs se trouvent dans les documents de référence :

- Loi sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (LHES-SO//FR)
- Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO
- Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social

Ces documents sont à disposition sur internet.

5. Aspects financiers



Taxe d'études et autres frais liés à la formation

En vertu des textes normatifs en vigueur, la HETS-FR perçoit, pour chaque semestre, une taxe d'études et une contribution aux frais d'études.

Taxes d'études

Les étudiant·es suisses au sens de l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées en formation Bachelor s'acquittent d'une taxe d'études semestrielle de Fr. 700.– (Fr. 1400.– par an).

Les étudiant·es étrangers au sens de l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées en formation Bachelor s'acquittent d'une taxe d'études semestrielle de Fr. 1050.– (Fr. 2100.– par an).

L'interruption ou l'arrêt de la formation en cours de semestre ne donne lieu à aucun remboursement. Pour les étudiant·es demeurant immatriculé·es durant un congé semestriel, la taxe d'études perçue semestriellement durant toute la durée d'immatriculation peut être réduite à Fr. 150.– par semestre.

La taxe d'études est perçue en début de semestre. Le non-paiement de cette taxe entraîne l'exmatriculation (Art. 38 Règlement sur la formation de base Bachelor et Master en HES-SO). En cas d'arrêt ou de désistement de la formation non annoncé par courrier postal à la direction de l'école au premier jour du semestre, la taxe de cours ainsi que la contribution semestrielle sont DUES.

Taxes et contributions dues par les étudiant·es immatriculé·es à la HES-SO Fribourg: exemption des taxes d'études

En cas de difficultés financières, la direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF) peut exceptionnellement accorder une exemption totale ou partielle du paiement de la taxe d'études et/ou des contributions aux frais d'études.

Une requête d'exemption des taxes de cours et/ou des contributions aux frais d'études peut être déposée par l'étudiant·e qui doit attester avoir déposé au préalable une demande de subvention au Service des subsides et obtenu une décision du Service des subsides. Cette étape préliminaire est une condition *sine qua non* pour le dépôt d'une requête.

L'ordonnance du 19 décembre 2017 concernant les taxes et les contributions dues par les étudiant·es immatriculés à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale/Fribourg précise les démarches à entreprendre (art 13 à 16). Ce document est disponible sur le site internet de la HES-SO//FR: <https://www.hefr.ch/fr/hesso-fr/organisation/cadre-legal-et-jurisprudence/>.

La requête d'exemption, qui portera sur le semestre d'automne et le semestre de printemps suivant, doit être déposée avant le 1^{er} mai, à l'aide des formulaires disponibles sur le site internet de la HES-SO//FR: <https://www.hefr.ch/media/4zvn5ccr/20230119-formulaire-exemption-de-taxe-ou-frais-d-%C3%A9tudes.pdf>, accompagnée de tous les justificatifs demandés.

La requête d'exemption est adressée à la direction de la Haute école concernée. Les étudiant·es en première année de formation peuvent exceptionnellement déposer leur requête au plus tard le 31 octobre. **La requête doit être renouvelée pour chaque année académique.**

La requête d'exemption est adressée à la direction de la Haute école concernée qui la transmettra, avec son préavis, à la direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF) afin que cette dernière statue sur la requête.

L'obtention d'une bourse d'études ne donne pas droit à une exemption totale ou partielle du paiement de la taxe d'études et/ou des contributions d'études, la bourse aidant à couvrir le montant des taxes d'études et des contributions aux frais d'études.

Contribution aux frais d'études – Fr. 200.–/an

La HETS-FR perçoit une contribution semestrielle aux frais d'études de Fr. 100.– pour les prestations et fournitures liées à l'enseignement, non comprises dans la taxe d'études (contribution aux frais d'infrastructures informatiques, aux coûts des consommables informatiques utilisés par les étudiant·es; au matériel didactique spécifique...). Cette contribution est perçue en début de semestre et n'est pas remboursable (Ordonnance concernant les taxes et les contributions dues par les étudiants et étudiantes immatriculés à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale/Fribourg – du 19 décembre 2017).

La taxe de cours et la contribution aux frais d'études sont dues semestriellement indépendamment de l'année d'étude, du nombre de cours suivis ou d'une phase particulière des études (par exemple: périodes de formation pratique, modules libre ou d'approfondissement). Leur paiement représente une condition d'immatriculation et de participation aux cours.

En cas de difficultés pour le paiement des taxes et/ou de la contribution, contacter la comptabilité (financesHETS@hefr.ch). **Des arrangements (paiements échelonnés) sont possibles.**

Autres frais liés à la formation à la charge de l'étudiant·e

Certain·es étudiant·es prévoient l'achat d'un ordinateur portable (se référer aux informations transmises au début du semestre d'automne afin de pouvoir bénéficier de conditions avantageuses: voir chapitre Informatique en page 18).

Sur la durée de la formation, d'autres frais à la charge de l'étudiant·e sont à prendre en compte:

- déplacements et/ou logement, nourriture
- matériel didactique, livres
- frais occasionnés par les périodes de formation pratique et la mobilité au sein du domaine Travail social
- frais divers



Bourses d'études

La HETS-FR n'alloue aucun subside de formation.

Une bourse ou un prêt d'études peuvent être demandés auprès de l'administration du canton de domicile de l'étudiant·e (certaines communes ou d'autres instances délivrent aussi parfois des bourses d'études; prière de s'adresser directement à celles-ci). Les aides financières dépendent de démarches individuelles des étudiant·es. Le système des bourses en Suisse est régi par une législation fédérale et par des législations cantonales tenant compte de la situation financière des parents.

Les adresses des services cantonaux compétents sont disponibles sur le site de la HES-SO: <https://www.hes-so.ch/la-hes-so/etudier-a-la-hes-so/services-aux-etudiant-es/couts-bourses-et-prets>.



Allocations familiales

Pour les personnes de moins de 25 ans révolus en formation à plein temps, il appartient aux parents de vérifier auprès de la caisse de compensation à laquelle ils sont affiliés si un droit aux allocations familiales existe et, cas échéant, d'en faire la demande.



Assurance maladie et accidents

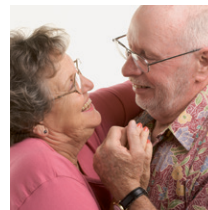
Les étudiant·es ont l'obligation de s'assurer personnellement contre la maladie et les accidents. Des assurances spéciales pour les étudiant·es résidant à l'étranger existent. Prière de consulter les sites: <https://www.advisor-swiss.com> ou www.swisscare.ch.

La HETS-FR ne pourvoit aucune couverture d'assurance pour les étudiant·es (maladie, accident, RC, choses...).



Assurance responsabilité civile privée

Durant toute sa formation, il est vivement conseillé à l'étudiant·e ou à son responsable légal de s'assurer en responsabilité civile pour les dommages vis-à-vis de tiers.



AVS-AI-APG

L'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance invalidité (AI) et le régime des allocations pour perte de gain (APG) constituent une partie importante de la sécurité sociale obligatoire suisse. Toutes les personnes domiciliées ou exerçant une activité lucrative en Suisse sont tenues de s'assurer et de payer des cotisations.

Les personnes assurées ayant payé des cotisations pendant une année au moins ont droit à des prestations de l'AVS et/ou de l'AI.

La durée des cotisations doit être complète. Les années manquantes peuvent entraîner une diminution des rentes. **Pour les étudiant·es à qui il manquerait des années de cotisation, il existe une possibilité de rattrapage de 5 ans.**

Ensuite, si aucun rattrapage n'a été effectué, une déduction sera effectuée sur leurs rentes en fonction du nombre d'années de cotisations manquantes.

La cotisation minimale annuelle pour une personne sans activité lucrative s'élève à **Fr. 530.-** (État au 1^{er} janvier 2025).

La caisse de compensation AVS-AI-APG du canton de Fribourg demande à la HETS-FR de lui fournir la liste des étudiant·es qui ont atteint leur 20^e anniversaire. Si nécessaire, la caisse prend ensuite contact avec les personnes concernées pour permettre leur inscription et l'acquittement de la cotisation minimale.

Les étudiant·es qui ont une activité partielle leur fournissant un salaire égal ou supérieur à cette somme, soumis à l'AVS-AI-APG, sont exempté·es de la cotisation minimale sur présentation d'un justificatif de l'employeur.

En cas de revenu annuel inférieur à **Fr. 4'851.-**, la caisse de compensation déduit du montant de la cotisation minimale à payer la cotisation déjà versée.

Les étudiant·es sont soumis·es à la cotisation minimale dès le 1^{er} janvier de l'année qui suit leur 20^e anniversaire. Les étudiant·es qui exercent une activité lucrative paient des cotisations à partir du 1^{er} janvier de l'année qui suit leur 17^e anniversaire.

Ne paient pas de cotisation :

- les étudiant·es qui peuvent prouver par une attestation de leur employeur ou d'une caisse de compensation qu'ils/elles ont, pendant l'année concernée, déjà versé des cotisations d'un montant de **Fr. 530.–** au moins sur le revenu de leur activité lucrative ou sur leurs allocations pour perte de gain
- les étudiant·es qui séjournent en Suisse uniquement pour y faire des études et n'y ont dès lors pas de domicile civil
- les étudiant·es dont le conjoint ou la conjointe est affilié·e à l'AVS-AI-APG suisse et a payé au moins le double de la cotisation minimale (**Fr. 1'060.–**) sur le revenu d'une activité lucrative au sens défini par l'AVS (revenu annuel du couple supérieur à **Fr. 10'100.–**; si tel n'est pas le cas, les deux conjoints seront soumis à la cotisation minimale).

Ces indications fournissent un aperçu général.

Pour le règlement des cas individuels, seule la loi fait foi. Les caisses de compensation et leurs agences fournissent volontiers tous les renseignements utiles. La liste complète des caisses de compensation est disponible sur le site : www.avs-ai.ch.

Le Mémento «Cotisations AVS/AI/APG/AC» (2.10) est rédigé spécifiquement à l'attention des étudiant·es :

<https://www.ahv-iv.ch/fr/Mémentos-Formulaires/Mémentos/Cotisations-AVS-AI-APG-AC>

Mesures de reconversion AI

Les personnes en situation de reconversion par l'intermédiaire d'une assurance, par ex. l'assurance invalidité (AI), doivent en informer le service administratif (et la comptabilité si une facturation particulière doit être effectuée). Toutes modifications à ce sujet en cours de formation seront annoncées aux mêmes services.

6. En dehors de l'établissement



Logement

La HETS-FR ne dispose pas de logements. La colocation est une solution intéressante et économique pour les étudiant·es. Les étudiant·es de la HETS-FR bénéficient des services d'Apartis, Régie estudiantine de Fribourg.

Adresses utiles pour les questions de logement :

Apartis – Fondation pour le logement des étudiants

Rue de l'Hôpital 4 – 1700 Fribourg
026 300 73 13 – apartis@unifr.ch – www.unifr.ch/apartis

Chambre fribourgeoise de l'immobilier

Rue de l'Industrie 3 – 1700 Fribourg
026 435 31 00 – office@cfi-ikf.ch – www.cfi-ikf.ch

Foyer Beauséjour

Rue Joseph-Piller 4 – 1700 Fribourg
026 347 33 77 – info@foyer-beausejour.ch – www.foyer-beausejour.ch

Foyer St-Canisius

Chemin de Jolimont 4 – 1700 Fribourg
026 351 15 40 – location@gerama.ch – www.gerama.ch

Convict Salesianum

Avenue du Moléson 21 – 1700 Fribourg
026 351 11 11 – salesianum@chemin-neuf.org – www.salesianum.ch

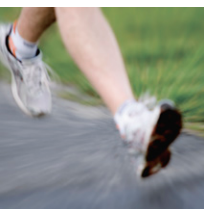
Cité St-Justin

Rue de Rome 3 – 1700 Fribourg
026 351 16 16 – justinfr@justinus.ch – www.justinus.ch

Foyer Père Girard

Rue de Morat 8 – 1700 Fribourg
026 351 15 40 – location@gerama.ch – www.gerama.ch

Le site web de l'Université de Fribourg propose également une bourse au logement : www.unifr.ch



Activités sportives

Pour favoriser la pratique d'activités sportives, la HETS-FR a conclu avec l'Université de Fribourg une convention donnant aux étudiant·es la possibilité de participer aux sports universitaires.

De ce fait, la HETS-FR verse au Service du sport universitaire un montant de Fr. 75.– pour chaque étudiant·e inscrit·e.

Il reste à charge de l'étudiant·e les montants mentionnés ci-dessous :

- L'inscription annuelle de Fr. 75.– qui se fait en ligne directement sur le site du Service du sport universitaire (<http://www.unifr.ch/sportuni/fr/>). Ce montant vaut pour toute l'année académique (pas de possibilité de paiement semestriel). Lors de la première inscription, Fr. 30.– sont perçus par le Service du sport universitaire pour l'établissement de la Campus Card et pour les frais administratifs.
- Pour certains cours à effectifs limités (escrime, golf, sophrologie, etc.), une taxe supplémentaire peut être demandée par l'organisateur. Pour plus de précisions sur ce point et pour tout renseignement complémentaire, merci de vous référer au site du Service du sport universitaire (SSU) : www.unifr.ch/sportuni/fr/



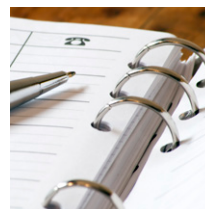
Culture et loisirs

Fribourg est une ville bilingue qui offre, avec ses communes voisines, une belle qualité de vie. Située sur la Sarine, au pied de falaises escarpées, Fribourg fut fondée par les Zähringen en 1157. Sa vieille ville et sa cathédrale gothique, ses ruelles étroites, ses vieux ponts de bois et de pierre, ses musées, ses bistrots typiques et ses places pittoresques en font l'un des plus beaux sites médiévaux d'Europe.

De nombreux festivals et manifestations culturelles contribuent au rayonnement de la ville, en particulier Equilibre et Nuithonie (salles de spectacle), le Festival international du film de Fribourg (Fiff), le Festival Belluard Bollwerk International (BBI) ou encore les rencontres folkloriques internationales (RFI).

Un AG culturel (jeunes de moins de 26 ans) de 100.– donne libre accès pendant 365 jours à des milliers d'événements, festivals, spectacles, concerts, ciné-clubs et expositions. Il est valable dans les cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel, du Jura, Valais et Tessin depuis 2025.

Informations complémentaires sur : <https://agculturel.ch>



Principales adresses en un coup d'œil

Haute école de travail social Fribourg

Rte des Arsenaux 16a – 1700 Fribourg

Réception : 026 429 62 00 – hets-fr@hefr.ch – www.hets-fr.ch

Secrétariat académique : 026 429 62 02 – secretariat-ts@hefr.ch

Conseillère aux études

Dunya Acklin

026 429 62 40 – dunya.acklin@hefr.ch

Comptabilité HETS-FR

financesHETS@hefr.ch

Répondant·es santé et sécurité des personnes HES-SO Fribourg

M^{me} Domingas Ribeiro et M. Marco Matrascia

026 429 60 60 – help@hefr.ch

Crèche Pérollino

Route des Arsenaux 16 – 1700 Fribourg

026 321 23 43 – perollino@hefr.ch – www.perollino.ch

Bibliothèque cantonale et universitaire

Rue Joseph-Piller 2 – 1700 Fribourg

026 305 13 33 – bcu@fr.ch – www.fr.ch/bcu

Numéros d'urgence

144 Premiers secours

118 Incendie

117 Police

145 Toxiques

Haute école de travail social Fribourg
Rte des Arsenaux 16a – CH-1700 Fribourg
Réception : 026 429 62 00 – hets-fr@hefr.ch
Secrétariat académique : 026 429 62 02 – secretariat-ts@hefr.ch